COmité DEPartemental de BADminton 72

Règlement du Championnat Départemental
INTERCLUBS Vétérans Saison 2026/2027

Version 2.1

1) GENERALITES

a) Le championnat départemental interclubs Vétérans, organisé par la Commission Départementale Interclubs (la CDI), oppose les équipes des clubs affiliés au CODEP72.
b) Pour contacter la CDI par mail: icd@codep72-badminton.fr
c) Le but de cette compétition est de fournir une offre de compétition basée sur le plaisir et la convivialité aux vétérans de tous niveaux de jeu.
d) Les équipes sont réparties par poules de niveau puis éventuellement par zones géographiques suivant le nombre d'équipes.
e) Les rencontres ont lieu de préférence un soir en semaine avec une fréquence mensuelle.
f) La participation d'un joueur en Interclubs Vétérans peut être cumulée avec la participation à l'Interclub Seniors.
g) Les résultats des matchs sont enregistrés dans POONA et donc pris en compte dans le classement des joueurs.

2) REPARTITION DES EQUIPES

a) Les équipes sont réparties dans les poules par la CDI à la date de création du championnat en prenant en compte la valeur des équipes et leur proximité géographique si possible.
b) Si un club à plusieurs équipes, les équipes seront réparties dans des poules décroissantes en suivant leur valeur.
c) En cas d'égalité de valeur entre plusieurs équipes, le club peut choisir l'ordre de ces équipes.
d) La CDI se donne le droit de répartir les équipes suivant une autre règle si elle pense que cela permet d'améliorer l'homogénéité des poules ou la proximité géographique des équipes.

3) ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE ÉQUIPE OU D'UN JOUEUR.

a) Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à chacun de ses titulaires.

National N1	57 points	Départemental D7	12 points
National N2	48 points	Départemental D8	9 points
National N3	39 points	Départemental D9	6 points
Régional R4	30 points	Promotion P10	3 points
Régional R5	248 points	Promotion P11	2 points
Régional R6	18 points	Promotion P12	1 points

b) La valeur de l'équipe est la somme des valeurs de ces titulaires à la date limite de déclaration des équipes.
c) La valeur de chaque joueur suit l'évolution du classement FFBad.
d) La valeur d'un mixte est la somme des valeurs des 2 joueurs.

4) INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

a) Les clubs doivent inscrire les équipes avant la date limite d'inscription du **8 octobre**, sauf avis contraire notifié par circulaire ou mail. Elle est validée après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours.
b) Le club doit indiquer le nom et les coordonnées des capitaines (téléphone, email)
c) Le club doit indiquer le créneau (lieu, jour de la semaine et horaire) mis à disposition pour les rencontres
d) Pour pouvoir inscrire une équipe:
Le club doit licencier tous ces adhérents à la fédération comme le stipule le règlement fédéral.
e) Le créneau doit se situer entre 20h00 et 23h00, être d'une durée de 2 heures minimum sur 2 terrains et être en semaine (hors samedi et dimanche).

5) DROITS D'ENGAGEMENT

a) Les droits d'engagement à **50 Euros** seront facturés à posteriori par le trésorier du Comité.
b) Une équipe inscrite qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa division, et ses droits d'engagement ne sont pas remboursés.
c) Une équipe inscrite qui annule son inscription après la date de création du championnat est classée dernière de sa division, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et peut être soumise à une amende de 50€ maximum sur décision de la CDI.

6) COMPOSITION DES ÉQUIPES

a) Une équipe est composée de 4 titulaires : **2 hommes et 2 femmes** et d'éventuellement de remplaçants. 1 des titulaires doit être désigné comme capitaine.
b) Les équipes doivent être composées de joueurs **vétérans V2 et supérieurs** pour les hommes et V1 et supérieurs pour les femmes licenciés FFBad dans le club engagé.
c) Nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du championnat vétérans au cours de la même saison.
d) Les regroupements de joueurs de clubs différents dans une même équipe ne sont pas autorisés.

7) ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

a) L'inscription des équipes doit être faite par le club de l'équipe à la CDI avant la date limite d'inscription.
b) Il est possible d'ajouter des joueurs dans la déclaration d'équipe jusqu'à 3 jours avant la date de la rencontre. Les joueurs seront autorisés à jouer lors de la rencontre.
c) Le club doit indiquer au minimum **2 joueurs et 2 joueuses** titulaires pour chacune de ses équipes engagées. La liste des titulaires peut être modifiée pour remplacer un titulaire blessé.
d) La CDI par l'intermédiaire du comité **contrôle et confirme** l'exactitude des informations qu'elles contiennent et peut faire modifier la composition jusqu'à la veille de la date de chaque période.
e) Les compositions des équipes sont visibles par les autres équipes sur Badnet.fr.
f) Toutes les paires possibles en double mixte sont répertoriées **par ordre de valeur**. Ces ordres ne doivent pas être en contradiction avec le classement fédéral en vigueur.
g) Un joueur qui a participé à au moins une rencontre, ne pourra pas être supprimé d'une déclaration d'équipe.

8) JOUEURS TITULAIRES ET REMPLAÇANTS

a) Seuls les joueurs déclarés dans la composition d'équipe peuvent participer à une rencontre.
b) Les joueurs titulaires ne peuvent être déclarés que dans une seule équipe.
c) Un joueur titulaire reste titulaire dans la même équipe pour toute la durée du championnat.
a) Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe Interclub Vétéran par période de rencontre.

b) En cas d'intégration d'un joueur mieux classé que les titulaires, la composition d'équipe doit être refaite et envoyée au moins 7 jours avant la période (sauf pour la 1ère période). Ce joueur devient automatiquement titulaire. Cependant l'ancien titulaire remplacé reste tout de même titulaire.

9) NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

a) Une rencontre est composée de 2 mixtes, 1 double dame et 1 double homme.
b) Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs.
c) L'ordre des matches est déterminé par les deux capitaines. En cas de désaccord, l'ordre sera Double homme et Double dame puis les 2 mixtes.
d) Si les 2 équipes sont d'accord, il est conseillé de faire jouer 2 autres mixtes, sous condition que les paires constituant ces mixtes n'aient pas encore joué. Les résultats de ces 2 rencontres supplémentaires ne seront pas pris en compte cette année.

10) DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

a) La salle est ouverte idéalement 1/2 heure avant le début de la rencontre.
b) A l'heure de la rencontre, les équipes présentes doivent être complètes. En cas de retard d'un des joueurs, il ne sera autorisé à jouer que si le capitaine de l'autre équipe l'autorise.
c) Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit avoir une feuille de rencontre ou un PC connecté à Badnet.fr afin que la saisie des résultats soit plus rapide.
d) Chaque capitaine doit inscrire sur la feuille de rencontre les paires choisies pour la rencontre. Le capitaine peut garder secret ce choix sur une feuille annexe et ne le dévoiler qu'au dernier moment pour éviter que ce choix n'influence la composition de l'autre équipe.
e) Le valeur de la paire du mixte 1 doit être supérieure ou égale à celle du Mixte 2.
f) Les matchs se déroulent sur 2 terrains.
g) Un temps de repos de 20 minutes doit être respecté entre 2 matchs sauf en cas d'accord de tous les joueurs.
h) A la fin de chaque match le score du match est enregistré sur la feuille de rencontre.
i) A la fin de la rencontre, la feuille de rencontre complète est signée par les 2 capitaines.
j) Le capitaine qui reçoit est chargé de mettre à jour le résultat sur Badnet.fr et conserver 1 semaine la feuille de rencontre.
k) L'autre capitaine doit valider le résultat saisi dans un délai de **3 jours sur badnet.fr.**

11) REMPLACEMENT D'UN JOUEUR LORS D'UNE RENCONTRE

1. Lors d'une rencontre, on peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur présent sur la déclaration d'équipe en respectant l'Article 7 - et l'Article 9 - .

12) TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

a) La tenue doit être règlementaire (cf Règlement Général du Badminton sur le site de la fédération) notamment short/jupe-short : le genou ne doit pas être couvert.
b) Il est vivement conseillé que l'équipe ait un « maillot club » avec le nom du club et/ou le nom de la ville.

13) VOLANTS UTILISÉS

a) La compétition se déroule soit en volants plumes, volants plastiques ou hybride selon le règlement du RGC.

b) En cas de désaccord sur la marque d'un volant, le volant plume officiel est le RSL Grade 3 et le volant plastique officiel le YONEX Mavis 600.

14) DATES D'INSCRIPTIONS ET DE RENCONTRES

a) La date limite d'inscription d'équipe pour 2026 est le **8 octobre 2026.**
b) Le championnat 2022 se déroule au moins sur 6 périodes de rencontre (pour une poule de 4) constitué de périodes Aller et Retour. Toute autre forme de répartition (par zones, par niveaux, …) peut être choisie par la CDI. Une période de rencontre est une période de temps située entre 2 dates butoirs dans laquelle doit se dérouler la rencontre.
c) La date de rencontre doit être choisie par les 2 capitaines dans la période de rencontre.
d) La rencontre peut se jouer à n'importe quel moment ou jour de la semaine dès lors que les 2 capitaines sont d'accord.
e) L'équipe qui reçoit doit mettre à disposition un créneau de 2 heures sur 2 terrains.
f) Aucune participation financière ne doit être demandée à l'équipe qui ne reçoit pas.
g) La rencontre se déroule normalement dans le club de l'équipe qui reçoit. En cas de problème, l'équipe qui reçoit peut proposer un autre lieu de rencontre.
h) Le capitaine qui reçoit peut imposer de recevoir dans le créneau proposé lors de l'inscription de l'équipe.
i) Si les capitaines n'arrivent pas à se mettre d'accord et que la rencontre n'est pas jouée dans la période, les équipes sont considérées toutes les 2 comme forfait sauf si la CDI accepte que la rencontre soit reportée.

15) PÉNALITÉS RENCONTRE HORS DÉLAIS

a) Une rencontre non jouée dans la période sera déclarée forfait.
b) En cas d'impossibilité de jouer la rencontre dans la période, un délai exceptionnel pourra être accordé par la CDI sur justificatif (échange des mails ou SMS entre les capitaines).
c) Si la rencontre n'est pas jouée dans le délai accordé par la CDI, la rencontre sera déclarée forfait et 1 point de pénalité sera appliqué à l'équipe ou aux équipes en faute (décision prise par la CDI après examen des échanges entre les capitaines).
d) En cas de récidive, la ou les équipes en fautes se verront disqualifiées du championnat par la CDI.

16) BARÈME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des **rencontres**, selon le barème suivant :

Victoire :	**3 points**
NUL :	**2 point**
Défaite :	**1 point**
Forfait :	**0 point**

Au classement général, s'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

17) CAS D'UN MATCH NON JOUÉ

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 15–0, 15–0.

18) BARÈME DES POINTS DES MATCHS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque **rencontre** est déterminé par le nombre de **matchs** gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire :	5 point
Défaite :	2 point
Forfait :	0 point (match non joué)

19) DISQUALIFICATION EN CAS DE MATCHS FORFAITS

Tout capitaine pourra demander à la CDI de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait.

20) COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit saisir les résultats de la journée sur BADNET le soir même de la compétition.

21) RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées par le capitaine plaignant dans les 5 jours suivant par lettre recommandée avec accusé de Réception adressé au comité accompagné d'un chèque de caution de 50 euros.
La CDI statuera en première instance moins d' 1 mois suivant la réception de la lettre de réclamation.

22) SANCTIONS ET RECOURS

a) En cas de désaccord avec la décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception de la lettre recommandée notifiant la décision de la CDI), opposer un appel en adressant sa requête par lettre recommandée accompagnée d'un chèque de 50 Euros.

Ce courrier sera adressé au comité directeur du comité avec accusé de réception. Un dossier sera ouvert contenant toutes les pièces permettant au comité directeur de prendre une décision dans les deux mois.

- réclamation de l'Article 21 -
- appel du club concerné
- toutes les pièces pouvant permettre une compréhension de l'appel.

b) Le comité directeur du Comité est habilité à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; cette sanction peut aller de la simple amende (d'un maximum de 50€) à la mise hors championnat.

c) Si la décision, soit de la CDI soit du comité directeur, est en faveur du club plaignant, le chèque sera rendu : dans le cas contraire, il sera encaissé.

d) Le non-respect des dispositions décrites ci-dessus et dans l'Article 21 - entraînera automatiquement et sans information le rejet de la réclamation ou de l'appel.

23) GESTION DU CHAMPIONNAT

La gestion du championnat est confiée à la commission sportive du Comité (la Commission Départementale Interclubs)

24) CHARGE DE L'ÉQUIPE À DOMICILE

a) Être présente si possible 1/2 h avant le début de la rencontre ou prévenir l'autre équipe si ce n'est pas possible.

b) Mettre à disposition 2 terrains pour une durée de 2h.

c) Utiliser le module interclub de badnet ou avoir un PC avec Badnet.fr.

d) Avoir la liste des titulaires et remplaçants de chaque équipe avec leur valeur.

e) Avoir le règlement de l'interclubs vétérans.
f) Saisir les résultats le soir de la rencontre sur Badnet.fr.
g) Offrir un accueil convivial : avec boissons et plus …

25) VALIDATIONS DES RÉSULTATS PAR LES CAPITAINES

Les capitaines doivent vérifier les résultats sur Badnet.fr dans les 48h.

Les réclamations seront à faire par mail à la CDI.

Nous restons libres pour répondre à vos questions sur le règlement, en espérant pouvoir y répondre !!!

Merci de garder à l'esprit que **le but premier de cette compétition est de JOUER, RENCONTRER D'AUTRES JOUEURS et PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ.**

La commission sportive, CDI